Nations Unies E/ICEF/2020/P/L.5

Conseil économique et social

Distr. limitée
16 décembre 2019
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 2020
11-13 février 2020
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Prorogations des programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil d'administration des premières prorogations pour deux mois des programmes de pays pour l'Argentine et l'Uruguay ; et des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour la Colombie, le Liban, le Tadjikistan et le Zimbabwe, prorogations qui ont été approuvées par le Directeur général.

La présente note expose également les raisons motivant la proposition de prorogation pour trois mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, faisant suite à deux précédentes prorogations de 15 mois et un an, respectivement. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver cette prorogation de programme.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des premières prorogations pour deux mois des programmes de pays pour l'Argentine et l'Uruguay ; et des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour la Colombie, le Liban, le Tadjikistan et le Zimbabwe, prorogations qui ont été approuvées par le Directeur général et sont présentées dans le tableau 1 ;

2. *Approuve* la prorogation pour trois mois du programme de pays pour l'Afrique du Sud, faisant suite à deux précédentes prorogations de 15 mois et un an, respectivement, tel que présenté dans le tableau 2.

* E/ICEF/2020/1.
Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.

Merci de recycler

Tableau 1
Premières prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale

Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF	*Période initiale du programme*	*Année ou durée de la prorogation approuvée*	*Motifs de la prorogation*
Argentine	Mars 2016-2020	Février 2021 *(prorogation pour deux mois)*	– Une prorogation pour deux mois du programme de pays permettra à l'UNICEF d'élaborer le nouveau descriptif de programme de pays de manière à ce que celui-ci soit pleinement conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable (UNSDCF) et aux priorités définies par le gouvernement d'Argentine.
Colombie	Octobre 2015 -2019	Décembre 2020 *(prorogation d'un an)*	– Une prorogation d'un an permettra à l'UNICEF d'élaborer le nouveau descriptif de programme de pays de manière à ce qu'il soit pleinement conforme à l'UNSDCF et aux priorités définies par le gouvernement de Colombie.
Liban	2017-2020	Décembre 2021 *(prorogation d'un an)*	– Le Cadre stratégique des Nations Unies 2017-2020 a été prorogé pour un an, jusqu'à fin 2021. – Une prorogation pour un an du programme de pays permettra à l'UNICEF d'élaborer le nouveau descriptif de programme de pays de manière à ce qu'il soit conforme au nouveau UNSDCF et à la vision nationale 2030 pour le Liban, fondée sur les objectifs de développement durable. – Les priorités et les stratégies du programme en cours restent pertinentes au regard du contexte national pendant toute la durée de la prorogation.
Tadjikistan	2016-2020	Décembre 2021 *(prorogation d'un an)*	– L'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2016-2020 a été prorogé pour un an, jusqu'à fin 2021. – Une prorogation pour un an permettra à l'UNICEF d'élaborer le nouveau descriptif de programme de pays de manière à ce qu'il soit conforme au nouveau UNSDCF et au programme de développement à moyen terme du Tadjikistan pour la période 2021-2025.

Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF	*Période initiale du programme*	*Année ou durée de la prorogation approuvée*	*Motifs de la prorogation*
Uruguay	Mars 2016-2020	Février 2021 *(prorogation pour deux mois)*	– Une prorogation pour deux mois du programme de pays permettra à l'UNICEF d'élaborer un descriptif de programme de pays pertinent et adapté au contexte, et d'aligner ce dernier de manière réfléchie et efficace sur la logique et le contenu du nouveau UNSDCF. L'UNICEF contribuera ainsi à l'efficacité globale de l'aide des Nations Unies en faveur de la coopération pour le développement, dans un contexte national en pleine évolution.
Zimbabwe	2016-2020	Décembre 2021 *(prorogation d'un an)*	– Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Zimbabwe 2016-2020 a été prorogé pour un an, jusqu'à fin 2021. – Une prorogation pour un an du programme de pays permettra à l'UNICEF d'aligner le nouveau descriptif de programme de pays sur le nouveau UNSDCF et sur le prochain plan national de développement du Zimbabwe pour la période 2021-2025. – Les priorités, les stratégies et les hypothèses qui sous-tendent le programme de pays en cours demeurent valides.

Tableau 2
Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l'approbation du Conseil d'administration

Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF	*Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures*	*Année ou durée de la prorogation proposée*	*Motifs de la prorogation*
Afrique du Sud	2013-mars 2020 *(comprenant deux prorogations, de 15 mois et un an, respectivement)*	Juin 2020 *(prorogation de trois mois)*	– Une prorogation de trois mois permettra à l'UNICEF d'élaborer le descriptif de programme de pays de manière à ce qu'il soit aligné sur l'UNSDCF, et de garantir ainsi la conformité du prochain cycle de programme de pays avec le prochain cadre stratégique à moyen terme du gouvernement pour la période 2020-2025. – Les priorités, les stratégies et les hypothèses qui sous-tendent le programme de pays en cours demeurent valides.